



Frais de cantine garderie en garde alternée

Par **lord63**, le **20/01/2018 à 14:36**

Bonjour,
Est il possible d'avoir une facturation séparée des frais de cantine(trésor public) et de garderie(service communal) pour résidence alternée de mon enfant.
Sachant que sur l'ordonnance rien n'est précisé et que mon ex femme a voulu cette année changé le roulement des semaines de garde (ordonnance dit que semaines paires chez papa)malgré l'ordonnance.
Jusqu'à présent mon ex femme payait la différence mais maintenant s'il est possible de procéder à une facturation séparée serait beaucoup mieux.
Dois je contacter mon avocat pour faire courrier auprès des organismes concernés ou dites moi comment faire
Merci pour vos réponses..cordialement

Par **morobar**, le **21/01/2018 à 10:20**

Bjr,
Bien que je ne comprenne rien à votre situation, si votre avocat peut écrire, vous le pouvez aussi directement.
Il sera temps de réfléchir à une autre solution si vous n'obtenez pas de réponse positive.